LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT
UN ORGANISME DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Les Parcs du Saint-Laurent

2013

RAPPORT ANNUEL

2014

ISSN 0835-7781

POURSUIVRE SUR LA VOIE DE LA CROISSANCE ET DE LA PROSPÉRITÉ

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Au cours des trois dernières années, la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) a, dans le cadre de son plan de renouvellement stratégique intitulé « Alive in Five », mis en œuvre avec succès de nouvelles initiatives et opéré des changements structurels en vue de se doter d'un modèle de gestion durable visant à établir des fondations solides pour assurer sa croissance continue. La CPSL continuera de mettre tout en œuvre pour préserver ses produits de base (Upper Canada Village et Fort Henry) tout en enrichissant son éventail de produits au moyen d'activités et de programmes n'entraînant pas la dilution de la marque existante ou du rôle patrimonial fondamental, et cadrant avec les demandes actuelles du marché. La CPSL poursuivra sa croissance de manière à générer des retombées économiques pour la région et à positionner la marque de la CPSL au premier rang du marché. Fidèle à sa pratique, la Commission consacre seulement du temps et des ressources financières aux projets à valeur ajoutée et met fin au gaspillage au moyen d'activités Kaizen (c.-à-d., d'amélioration continue).

La CPSL, qui a entamé depuis quelque temps déjà la seconde phase de son plan de renouvellement stratégique « Alive in Five », est fière d'annoncer qu'elle a réalisé, pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014, des produits d'exploitation se chiffrant à 8,587 millions de dollars, une hausse de 333 000 dollars par rapport à l'exercice 2012-2013. La CPSL a dépassé l'objectif qu'elle s'était fixé en la matière et enregistrera des recettes nettes favorables de 1,296 million de dollars, qu'elle réaffectera à de nouveaux produits et à des programmes et activités renforçant sa capacité d'autosuffisance en vue d'améliorer davantage sa performance future. Compte tenu des nombreux problèmes qui touchent l'économie, il s'agit là d'une réalisation importante pour la CPSL, lui fournissant l'assurance que l'orientation stratégique qu'elle s'est donnée est la bonne. Ce succès est attribuable aux améliorations ciblées apportées à la structure des coûts, à la volonté d'améliorer les marges pour l'ensemble des activités de l'organisme, à l'adhésion permanente aux concepts de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue (Lean-Kaizen), à l'investissement stratégique ainsi qu'au développement de produits faisant appel à la participation du personnel.

La CPSL tient à souligner l'aide financière importante de 300 000 dollars que lui a accordé le programme de subventions Fêtons l'Ontario du gouvernement provincial en vue de favoriser l'innovation dans le cadre de quatre activités proposées à Upper Canada Village et au lieu historique national du Canada du Fort-Henry. Une partie de cette somme a servi à la création d'une nouvelle exposition expérimentale « à voir absolument » présentée à l'occasion de Pumpkinferno, une activité automnale organisée à Upper Canada Village. La croissance et le succès de cette activité lancée en 2012 se sont poursuivis pour une deuxième année. On y a accueilli près de 40 000 visiteurs pendant les vingt-deux soirées d'ouverture en octobre, une période de l'année qualifiée de basse saison il y a quelques années. Cette activité unique et originale a d'ailleurs été couronnée « activité touristique de l'année en Ontario » par l'Association de l'industrie touristique de l'Ontario, « meilleure nouvelle activité en Ontario » par Festivals et Événements Ontario ainsi que « nouvelle entreprise de l'année » par Tourisme Ottawa. De plus, Upper Canada Village a donné le coup d'envoi, au mois d'août, à un nouvel événement culinaire ayant remporté un franc succès, a loué le village pour le transformer en lieu de tournage cinématographique et a apporté des améliorations à la programmation saisonnière de sa période la plus active de l'année ainsi qu'à son festival d'hiver Village en lumières. Toutes ces mesures ont permis à Upper Canada Village de réaliser ses objectifs opérationnels.

Une cérémonie commémorative a eu lieu le 11 novembre 2013 au monument du parc commémoratif de la Bataille-de-la-Ferme-Crysler afin de marquer le 200e anniversaire de la Bataille historique de la Ferme Crysler, qui s'est déroulée pendant la guerre de 1812. La CPSL a été heureuse d'accueillir, pour l'occasion, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, qui s'est adressé à un auditoire attentif composé de centaines d'écoliers et d'écolières avant d'aller déposer une couronne au pied du monument.

La CPSL a instauré un certain nombre de nouveaux produits au lieu historique national du Canada du Fort-Henry et a renouvelé ses programmes existants. Elle a en outre donné un second souffle aux cérémonies du crépuscule de renommée mondiale en intégrant aux prestations en direct de la garde du Fort Henry la technologie d'imagerie vidéo de pointe 2,5D pour diffuser le récit de la vie d'un soldat avec, en accompagnement, des images d'archives. La CPSL a également eu recours à cette nouvelle technologie pour produire de nouveaux effets spéciaux lors de l'activité automnale Fort de frayeur. Fêtons l'Ontario a, pour sa part, contribué financièrement au Fort de frayeur et à l'organisation de quatre concerts de musique symphonique et populaire présentés en juillet et en août. Du reste, Fort Henry a inauguré la Place des artisans, le tout nouveau quartier de magasinage de Kingston situé dans les casemates historiques de la batterie avancée, qui réunit des producteurs de vins, des artistes et des artisans de la région. Enfin, d'autres améliorations apportées aux programmes et la prise d'importantes mesures de limitation des coûts ont favorisé l'atteinte des objectifs budgétaires.

Les mauvaises conditions météorologiques ont eu des répercussions négatives sur la division des parcs et installations récréatives, puisqu'elles ont causé du tort à son secteur de programme le plus vulnérable, à savoir les aires d'utilisation de jour. Grâce aux sommes investies dans les installations de camping, à l'atteinte de l'objectif qu'elle s'était fixé en matière de recettes tirées de la location d'emplacements de camping saisonniers et à l'adoption de mesures importantes de

limitation des coûts, la division des parcs et installations récréatives est parvenue à compenser la baisse de ses produits d'exploitation et à réaliser, pour la première fois, des recettes nettes totalisant un million de dollars. La marina du parc Crysler, qui a également été touchée par le temps pluvieux au cours de la saison d'activité 2013, a réussi à accroître sa part du marché des plaisanciers saisonniers et commencera à constater les avantages découlant de la mise en place de deux nouvelles installations d'entreposage et d'un élévateur hydraulique, qui contribueront à générer de nouvelles recettes grâce à l'expansion du programme d'entreposage hivernal. Le terrain de golf Upper Canada a continué de déployer des efforts considérables pour améliorer ses activités et a réalisé des recettes nettes favorables attribuables à la réorganisation des services de restauration et aux retombées positives occasionnées par la tenue, au mois d'août, de la « Classique de la Grande voie d'eau » du Circuit canadien de la PGA. Ce tournoi de golf professionnel a donné aux membres de l'équipe du terrain de golf l'occasion de travailler en collaboration avec une organisation reconnue mondialement et de côtoyer des joueurs professionnels, en plus d'offrir une importante couverture médiatique et d'accroître la visibilité du terrain de golf Upper Canada à l'échelle régionale, provinciale et nationale.

Le programme novateur d'accès élargi que la CPSL a lancé en 2012 pour augmenter l'achalandage entre ses différents sites touristiques a joui d'une popularité grandissante auprès des visiteurs. En effet, plus de 20 000 personnes en ont tiré parti en 2013 et il demeure l'un des meilleurs forfaits vacances proposés aux familles en Ontario.

Les améliorations récentes au rendement des affaires et les succès qui en ont découlé ont fait en sorte de cimenter l'engagement de la CPSL à l'égard de son orientation stratégique et de renforcer la participation des employés, laquelle joue un rôle de premier plan au chapitre de la transformation des unités opérationnelles et de l'optimisation de l'efficacité. Un certain nombre de mesures sont prises afin de favoriser le rendement, les réalisations et l'amélioration continue du personnel. Il s'agit, entre autres, de la remise de la « Coupe du héros » visant à souligner l'excellence en matière de service des membres du personnel, de la tenue de réunions trimestrielles pour l'ensemble du personnel afin de s'assurer que tous comprennent les objectifs opérationnels et l'orientation de la CPSL, ainsi que de sondages réalisés auprès de tous les employés afin de leur donner l'occasion de formuler leurs commentaires et observations.

En 2013-2014, le directeur général et chef de la direction a commencé à tenir des réunions non hiérarchiques afin de s'entretenir directement avec le personnel de première ligne. Il a, de plus, mis en place un Comité du mieux-être chargé de planifier et de faire connaître des initiatives qui encouragent l'adoption de bonnes habitudes favorisant le mieux-être, qui sensibilisent aux facteurs et aux ressources contribuant au mieux-être, qui inspirent les personnes à prendre soin de leur santé physique et mentale et qui renforcent leur autonomie à cet égard, et qui créent un sentiment d'appartenance à la communauté et à l'équipe en vue de promouvoir une culture positive axée sur la célébration et l'amélioration de la qualité de vie de tous les membres du personnel.

La sécurité du personnel et des visiteurs demeure une priorité absolue à la CPSL. Grâce aux Indicateurs de rendement en matière de sécurité (IRS), aux causeries sur la sécurité, à l'analyse approfondie des causes fondamentales et à la vigilance accrue du personnel en général, les incidents touchant des employés et des visiteurs ont diminué considérablement au cours des trois dernières années.

La CPSL continue de travailler à l'expansion de son réseau de partenaires qui réunit des organismes du secteur du tourisme, des exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé, des grandes entreprises, des fournisseurs de produits et services, des villes, des municipalités et des médias. Ces alliances stratégiques jouent un rôle déterminant dans la capacité de la CPSL de mettre en œuvre des programmes, de tirer le meilleur parti des sommes investies dans la commercialisation et d'accroître au maximum sa visibilité tout en établissant et en renforçant ses liens avec les collectivités.

Un bon exemple illustrant la façon dont ces relations positives peuvent être profitables pour tous est l'engagement de 400 000 dollars pris par les Comtés unis de Leeds et Grenville en vue de compléter la phase deux du projet de remise en état du sentier récréatif des Mille-Îles, qui longe la promenade des Mille-Îles entre Gananoque et Brockville. Cet apport financier substantiel permettra à la CPSL de mener à bonne fin cet important projet d'immobilisations pour le plus grand plaisir des résidents, des touristes et des amateurs de plein air. De telles retombées encouragent la CPSL à poursuivre sans relâche ses efforts pour favoriser le maintien de ces partenariats essentiels.

La CPSL tient à remercier le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour son investissement dans la CPSL, ainsi que son personnel pour le soutien continu apporté tout au long de l'année. La CPSL tient en outre à souligner le dévouement et l'engagement de ses commissaires, de son équipe de direction et de son personnel envers l'amélioration de l'expérience de la clientèle et la gérance de certains des atouts les plus précieux de l'Ontario relevant de son portefeuille.

La Commission des parcs du Saint-Laurent vous prie de recevoir ses plus cordiales salutations.

Sincerely,

Ian Wilson
Président

Darren Dalgleish
Directeur général et chef de la direction

CONSEIL DES COMMISSAIRES 2013-2014 DE LA CPSL

Président :
Ian Wilson
Kingston
18 avril 2012 au 17 avril 2015

Commissaires :
Carmen Cousineau
Cornwall
23 mars 2011 au 22 mars 2017

Linda Ann Daly
Kingston
24 avril 2013 au 23 avril 2016

Vincent Durant
Kingston
12 septembre 2012 au 11 septembre 2015

Margaret Fancy
Mallorytown
23 octobre 2013 au 22 octobre 2016

Richard Fawthrop
Cornwall
6 juin 2007 au 17 juillet 2013

John E. Fischl
Maitland
15 septembre 2010 au 14 septembre 2016

James Garrah
Gananoque
30 octobre 2013 au 29 octobre 2016

J. R. (Jack) McIntosh
Winchester
8 août 2005 au 8 août 2013

Lloyd Therien
Kingston
30 mai 2007 au 22 juin 2013

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION 2013-2014

Darren Dalgleish
Directeur général et chef de la direction

Bonnie VanMoorsel
Adjointe de direction au chef de la direction

Bryan Mercer
Directeur, marketing

Faye Baker
Chef, finances et ressources humaines

Geoff Waycik
Gestionnaire, Upper Canada Village

Will Baird
Gestionnaire, Lieu historique national du Canada du Fort-Henry

Lou Seiler
Chef, parcs et installations récréatives

MANDAT DE LA CPSL

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL), qui a vu le jour en 1955, est un organisme de la catégorie des entreprises opérationnelles du gouvernement de l'Ontario. Son mandat consiste à offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs. La CPSL soutient les efforts déployés par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour renforcer l'industrie touristique de l'Ontario. En qualité de principal moteur de l'économie dans l'Est de l'Ontario, la CPSL met tout en œuvre pour concevoir de nouveaux produits et améliorer ses programmes existants de façon à attirer une nouvelle clientèle dans la région et à fidéliser celle existante.

MISSION DE LA CPSL

La CPSL a pour mission de favoriser la croissance durable du tourisme, de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires dans l'Est de l'Ontario.

La CPSL est une entreprise touristique à but lucratif qui propose des activités récréatives et éducatives centrées sur la clientèle et faisant le meilleur usage possible de ses biens naturels, patrimoniaux et récréatifs.

AUTORISATION LÉGALE

La CPSL, qui est régie par la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent, relève du gouvernement provincial auquel elle est tenue de rendre des comptes par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Les responsabilités en matière de gouvernance du conseil des commissaires sont notamment les suivantes : superviser les activités commerciales de la Commission en prenant des décisions de principe et en déterminant les orientations stratégiques; établir des règles pour l'aménagement des terrains; approuver les priorités budgétaires; intégrer les politiques du gouvernement à celles de la Commission; veiller à l'utilisation judicieuse des biens publics; représenter la Commission dans la collectivité.

La CPSL assure la poursuite de ses activités au moyen :

* des droits d'entrée qu'elle demande à ses attractions touristiques, et des recettes provenant de ses points de vente au détail et de commerçants intermédiaires (concessionnaires);

* d'une somme allouée par le gouvernement de l'Ontario;

* de contrats de location aux fins de l'utilisation des terrains, de dons, de commandites et de recettes provenant de la vente d'annonces publicitaires aux partenaires, le tout à l'appui de ses installations et de ses programmes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POUR L'EXERCICE 2013-2014

PRINCIPES, VALEURS ET CONVICTIONS DE BASE

- La réussite passe par l'excellence à présenter et à faire la promotion d'attractions et d'installations de qualité ainsi que par des points de vente au détail équivalant à ceux du secteur privé, qui vont de pair avec ces derniers plutôt que de leur faire concurrence.
- La CPSL joue un rôle primordial en matière de développement du tourisme dans l'Est de l'Ontario. D'une part grâce à l'excellence à présenter et à faire la promotion de ses attractions et installations et, d'autre part, grâce à sa contribution à l'établissement de programmes régionaux qui tiennent compte des demandes des marchés touristiques.
- Sa plus grande force pour les années à venir doit faire fond sur le leadership et la motivation de son personnel ainsi que sur des commissaires, des employés et des collectivités qui travaillent ensemble.
- La CPSL est déterminée à répondre aux besoins de ses visiteurs en assurant la prestation de services et en faisant preuve de courtoisie.
- La CPSL est résolue à communiquer efficacement avec les visiteurs, les employés, les dirigeants communautaires, les associations, les exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé et le personnel du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.
- La CPSL est d'avis que la création et la mise en œuvre d'une image de marque unique contribuent à mieux faire connaître la CPSL au public en tant que personne morale unifiée dotée d'installations et de programmes distincts, et que cette image sert d'assise à la commercialisation et constitue une source de fierté pour le personnel.
- La CPSL tient résolument à assurer une gestion responsable et éthique de ses attractions, de ses installations et de ses services.
- La CPSL s'engage à respecter les principes énoncés dans sa vision d'entreprise. Celle-ci oriente la planification et les nouvelles initiatives de la Commission, facilite l'établissement des priorités pour les programmes existants et prépare le terrain pour les activités de collaboration organisées avec le secteur privé et d'autres parties concernées.

OBJECTIFS

- Encourager et promouvoir à longueur d'année l'industrie du tourisme dans l'Est de l'Ontario afin que la population de la région et de l'ensemble de la province puissent en tirer des avantages économiques.
- Acquérir, préserver, mettre en place et protéger des ressources historiques et récréatives sur le territoire relevant de la CPSL dont peuvent jouir la population de l'Ontario et les personnes en visite dans la province.
- Gérer des lieux historiques, des terrains de camping, des promenades, des aires de loisirs et d'autres installations de sorte que la CPSL puisse contribuer davantage au développement touristique, aux loisirs, à l'apprentissage et à la conservation du patrimoine.
- Proposer les services et les installations de la CPSL en respectant une norme élevée d'excellence afin que les visiteurs puissent bénéficier à la fois d'activités de loisirs et d'apprentissage.

ORIENTATION STRATÉGIQUE – PROCHAINES ÉTAPES

La CPSL continuera de prendre appui sur son cadre stratégique « Alive in Five » pour favoriser l'atteinte de ses objectifs en matière de durabilité d'entreprise. La mise en œuvre réussie de tous les éléments énoncés dans le cadre permettra à la CPSL de s'assurer qu'elle contribue directement et collectivement à la réalisation de son plan stratégique. La CPSL tirera également parti de ses réussites pour garantir sa viabilité financière et poursuivre son objectif ultime, à savoir respecter son engagement à l'égard de la gestion des terres et des attractions patrimoniales relevant de sa compétence.

Au cours des trois dernières années, la CPSL a mis en œuvre avec succès de nouvelles initiatives et opéré des changements structurels en vue de se doter d'un modèle de gestion durable visant à établir des fondations solides pour assurer sa croissance continue. Le changement le plus important a sans aucun doute été la décentralisation fonctionnelle de la Commission, qui a donné lieu à la création de cinq unités opérationnelles. La CPSL continuera de faire fond sur ces fondations, en prenant des décisions visant à générer des profits afin de préserver ses produits de base et d'enrichir son éventail de produits et ses activités de croissance.

PILIER I – ÉTABLIR UNE CULTURE AXÉE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

La CPSL s'efforce d'instaurer une culture de « sécurité d'abord » qui crée un environnement de travail sain où les employés se sentent en sécurité en tout temps et qui a des répercussions environnementales minimales sur tous les sites qu'elle exploite. Les Indicateurs de rendement en matière de sécurité (IRS) et l'analyse des causes fondamentales renseignent la Commission sur les progrès accomplis au regard de la sécurité. Le nouveau plan d'accessibilité pluriannuel mis au point par la CPSL permet à celle-ci de s'assurer qu'elle se conforme aux exigences de l'Ontario en matière d'accessibilité et qu'elle lève les obstacles à l'accessibilité. La mise sur pied du Comité du mieux-être de la CPSL encourage le personnel de la Commission à adopter des habitudes favorisant le mieux-être et les fait connaître.

PILIER II – ATTEINDRE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

La CPSL continue d'améliorer son rendement général en délaissant son modèle axé sur les recettes au profit d'un modèle axé sur les marges. Grâce à l'application rigoureuse des concepts de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue (Lean-Kaizen), la CPSL élabore et met en œuvre des pratiques d'amélioration continue et durable visant à réduire invariablement les coûts, à éliminer le gaspillage, à améliorer la qualité et à accroître la flexibilité dans l'ensemble de ses divisions. Elle met tout en œuvre pour respecter son budget en ayant recours à des analyses des écarts, à des outils de mesure et à des méthodes de reddition de comptes afin d'améliorer son rendement financier global. De plus, la CPSL s'efforce sans cesse de lutter contre l'inflation en apportant des améliorations à sa structure des coûts.

PILIER III – ÉLARGIR L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES « PRÉSERVER L'ESSENTIEL, ENRICHIR LA GAMME DE PRODUITS »

La CPSL s'emploie à améliorer la rentabilité de ses principales attractions et à enrichir sa gamme de produits tout en s'assurant que ses ressources concordent avec les demandes des consommateurs. Elle continue d'offrir à ses clients actuels et potentiels un vaste éventail de produits et de services concurrentiels et elle se distingue par l'innovation dont elle fait preuve au sein de l'industrie grâce à sa créativité exceptionnelle, à sa polyvalence et à ses capacités, ainsi qu'à l'attention qu'elle porte aux activités et aux programmes spéciaux lucratifs. Le réinvestissement des produits d'exploitation dans la croissance et l'amélioration des programmes et de la gamme de produits contribue à assurer la viabilité de l'organisation et sa viabilité financière. La préservation de ses sites patrimoniaux de base est primordiale, et la CPSL examine la valeur patrimoniale de nouveaux produits et services dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas la dilution des produits de base.

PILIER IV – CONSERVER ET ACCROÎTRE LA CLIENTÈLE DE BASE

Les activités spéciales, les programmes thématiques offerts pendant les jours de la semaine et le week-end, « l'optimisation des ressources » perçue et l'image de marque renforcée de la CPSL attirent de nouveaux visiteurs et ceux qui y sont de retour, et contribuent à augmenter les ventes de groupe. La CPSL croit en la croissance interne et en la pénétration de plus en plus profonde du marché, et c'est pourquoi elle adapte les produits et services qu'elle propose en conséquence.

PILIER V – CONSTITUER UNE MAIN-D'ŒUVRE TALENTUEUSE ET ENGAGÉE

La CPSL n'a pas son pareil pour attirer, former et maintenir en poste du personnel compétent et flexible qui est appelé à soutenir un organisme dont le rendement est élevé et qui est en constante évolution. Grâce à l'exercice d'un leadership efficace et à la mobilisation des employés, la Commission met en place une culture d'amélioration continue et de responsabilisation personnelle. L'investissement dans la formation continue des employés de la Commission se poursuit, et ce, pour toutes les catégories de perfectionnement professionnel et personnel. La formation semestrielle sur les concepts de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue (Lean-Kaizen) offerte à 50 personnes chaque année et menant à la délivrance d'un certificat se prolonge jusqu'à ce que tous les employés y aient participé.

RENDEMENT D'EXPLOITATION DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

ATTRACTION	2013/14	2012/13	VARIANCE	VARIANCE (%)
Fort Henry (droits d'entrée)	91,5	91,1	0,4	0,44
Upper Canada Village (droits d'entrée)	188,9	181,4	7,5	4,13
Terrains de camping et plages (laissez-passer de nuit et de jour)	121,8	120,3	1,5	1,25
Terrain de golf Upper Canada (parties de golf et location)	18,6	18,8	-0,2	-1,06
Marina du parc Crysler (longueur amarée en pieds)	769	726	43	5,92

RÉSULTATS FINANCIERS

EXPLOITATION

En 2013-2014, la CPSL a réalisé des produits d'exploitation se chiffrant à 8,587 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 333 000 de dollars, ou de 4 %, par rapport à l'exercice 2012-2013. La Commission a en outre reçu du gouvernement provincial la somme de 7,449 millions de dollars à titre de subvention d'exploitation. Les charges d'exploitation de la CPSL ont atteint 14,239 millions de dollars, et la Commission a déboursé la somme de 553 000 dollars provenant de sa réserve interne assujettie à des restrictions aux fins de la réalisation de projets de priorité stratégique (par ex., campagne de marketing, Pumpkinferno, Fort de frayeur, marina du parc Crysler, maisonnettes rustiques, etc.).

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La CPSL assure la gestion de 7 000 acres de terre qui s'étirent sur plus de 200 km entre Kingston et la limite du Québec. Elle y exploite deux attractions touristiques patrimoniales, treize parcs et terrains de camping, deux promenades, un sentier récréatif de grande distance, un sanctuaire faunique, une marina ainsi que des magasins de détail et des boutiques de cadeaux. Aux fins comptables, la valeur des immobilisations amorties de la CPSL, mis à part les terres et les routes, s'élève à 38,5 millions de dollars.

Les besoins de la CPSL relativement à l'entretien différé des immobilisations totalisent plus de 21 millions de dollars. Ces coûts figurent d'ailleurs dans le Système d'information sur la gestion des biens de la fonction publique de l'Ontario (AMIS – estimation des coûts 2010). Ces besoins continuent de peser lourd sur la Commission puisque celle-ci ne reçoit, à l'heure actuelle, aucune aide financière pour y répondre. Près de 7 millions de dollars ont trait à des projets s'inscrivant dans les priorités un à trois du Système d'information sur la gestion des biens et près de 14 millions de dollars visent d'autres projets hautement prioritaires.

En 2013-2014, la CPSL a reçu une aide au financement des immobilisations de 4,908 millions de dollars, dont elle a affecté 4,469 millions de dollars à des projets obligatoires pour se conformer aux lois et exigences réglementaires, ainsi qu'à un certain nombre de projets à haute priorité devenus nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs à ses sites récréatifs et patrimoniaux. Les projets achevés sont les suivants : remplacement et modernisation du système de traitement des eaux d'égout au parc Farran, gestion de l'alimentation en eau et de l'eau de puits, entretien des systèmes d'évacuation et de traitement des déchets, réparations à la structure des bâtiments patrimoniaux, mise à jour du matériel électrique et des systèmes CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement d'air) en vue de respecter les exigences du code du bâtiment, entretien et réparation des routes, modernisation des installations sanitaires et entretien structurel à Fort Henry. La Commission a affecté la somme restante de 438 400 dollars à la remise en état des infrastructures existantes, y compris à la réparation des bâtiments et au remplacement du matériel et de la machinerie d'entretien.

Le tableau qui suit donne un aperçu des dépenses en immobilisations par unité opérationnelle pour l'exercice 2013-2014.

UNITÉ OPÉRATIONNELLE	Dépenses en immobilisations 2013-2014
Fort Henry	690 000 $
Upper Canada Village	1 069 000 $
Terrains de camping et plages	1 843 700 $
Marina du parc Crysler	106 800 $
Terrain de golf Upper Canada	118 600 $
Commission	1 080 000 $
TOTAL	**4 908 100 $**

Commission des parcs du Saint-Laurent

États financiers
au March 31, 2014

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Flux de trésorerie	7 - 16
Notes complémentaires	8 - 17

Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104
www.rcgt.com

Aux membres de la Commission des parcs du Saint-Laurent, au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et au vérificateur général de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des parcs du Saint-Laurent, qui comprennent le bilan au March 31, 2014 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note 2 fait part que la Commission, en accord avec l'ancienne législation et politique provinciale, n'a pas capitalisé ni les immobilisations acquises avant l'année 1994, ni les actifs acquis avant le 1er avril 2009 avec des fonds du gouvernement provincial. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'effet de ces dérogations aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers n'a pas été déterminé. Notre opinion d'audit sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 a été modifié en conséquence à cause des effets possibles de ces anomalies.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des parcs du Saint-Laurent au March 31, 2014 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 26 juin 2014

Commission des parcs du Saint-Laurent
Bilan
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

	2014	2013
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**7,608**	8,940
Comptes clients et autres créances (note 3)	**841**	617
Stocks (note 4)	**491**	530
Frais payés d'avance	**57**	47
	8,997	10,134
Immobilisations corporelles (note 5)	**38,495**	36,122
Coûts fonciers reportés	**41**	
Autres actifs à long terme		19
	47,533	46,275
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	**924**	1,067
Apports reportés (note 6)	**3,010**	4,787
Frais courus	**473**	495
	4,407	6,349
Subventions reportées - immobilisations corporelles (note 7)	**36,088**	34,201
Dû à la Province (note 8)	**300**	300
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 9)	**1,008**	991
	41,803	41,841
ACTIFS NETS		
Non affectés	**2,557**	2,557
Affectés à l'interne (note 10)	**3,173**	1,877
	5,730	4,434
	47,533	46,275

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Commission des parcs du Saint-Laurent
Résultats
pour l'exercice terminé le March 31, 2014
(en milliers de dollars)

	2014			2013
		Affectés à l'interne		
	Non affectés	(note 10)	Total	Total
	$	$	$	$
PRODUITS				
Droits d'entrée	**3,166**		**3,166**	3,166
Terrains de camping	**2,604**		**2,604**	2,474
Marge bénéficiare brute des activités de ventes au détail (note 11)	**818**		**818**	862
Terrain de golf	**506**		**506**	528
Location de concessions et de sites	**477**		**477**	285
Commandites	**316**		**316**	289
Amarrage et entreposage à la marina	**507**		**507**	483
Revenu de placements	**70**		**70**	48
Divers	**123**		**123**	119
	8,587	-	**8,587**	8,254
CHARGES				
Salaires et charges sociales (note 13)	**10,227**		**10,227**	10,730
Services	**2,627**	**250**	**2,877**	2,690
Fournitures et équipments	**1,102**	**59**	**1,161**	1,306
Transport et télécommunications	**151**	**6**	**157**	264
Amortissement des immobilisations corporelles	**118**	**238**	**356**	238
Divers	**14**		**14**	17
	14,239	**553**	**14,792**	15,245
Déficit d'opération avant ce qui suit:	**(5,652)**	**(553)**	**(6,205)**	(6,991)
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)				
Fonds du gouvernement provincial				
Opérationnels	**7,449**	**75**	**7,524**	7,647
Projets immobiliers	**3,155**		**3,155**	2,845
Revitalisation	**1,565**		**1,565**	1,253
Autres fonds		**178**	**178**	178
	12,169	**253**	**12,422**	11,923
Projets immobiliers				
Dépenses	**(2,129)**		**(2,129)**	(2,059)
Cession d'actifs				38
Amortissement des immobilisations corporelles	**(1,069)**		**(1,069)**	(824)
	(3,198)	-	**(3,198)**	(2,845)
Revitalisation				
Dépenses	**(7)**		**(7)**	(4)
Amortissement des immobilisations corporelles	**(1,538)**		**(1,538)**	(1,250)
	(1,545)	-	**(1,545)**	(1,254)
Autres dépenses		**(178)**	**(178)**	(178)
Fonds opérationnels du gouvernement provincial	**7,426**	**75**	**7,501**	7,646
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**1,774**	**(478)**	**1,296**	655

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Évolution des actifs nets
pour l'exercice terminé le March 31, 2014
(en milliers de dollars)

			2014	2013
	Non affectés	Affectés à l'interne (note 10)	Total	Total
	$	$	$	$
Solde au début	**2,557**	**1,877**	**4,434**	3,779
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**1,774**	**(478)**	**1,296**	655
Transfert interfonds	**(1,774)**	**1,774**	**-**	-
Solde à la fin	**2,557**	**3,173**	**5,730**	4,434

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le March 31, 2014
(en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**$**	$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**1,296**	655
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	**3,139**	2,490
Amortissement des apports reportés - immobilisations	**(2,862)**	(2,288)
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	**(224)**	299
Stocks	**39**	39
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	**(143)**	(4,043)
Apports reportés	**(2,037)**	(928)
Frais payés d'avance	**(10)**	29
Frais courus	**(22)**	63
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**(824)**	(3,684)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Autres actifs à long terme	**19**	19
Coûts fonciers reportés	**(41)**	(6,945)
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(5,512)**	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(5,534)**	(6,926)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissement des apports reportés - immobilisations corporelles	**5,009**	5,679
Remboursements du dû à la Province		300
Variation des indemnités de départ et avantages sociaux futurs	**17**	(40)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**5,026**	5,939
Diminution nette de l'encaisse	**(1,332)**	(4,671)
Encaisse au début	**8,940**	13,611
Encaisse à la fin	**7,608**	8,940

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires

au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la "Commission"), une société provinciale sans capital-action et un organisme de la Couronne, est assujettie à une loi ontarienne, la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. La Commission exploite plusieurs parcs, lieux historiques et autres aménagements situés sur des terres de la Couronne dans l'est de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, qui visent à offrir aux résidents de la province et à ses visiteurs des services de tourisme et de loisirs. La Commission est exemptée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149 (1)(d) de la loi d'impôt sur le revenu du Canada.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Commission sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers la direction de la Commission doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Commission pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

En 2013, la Commission a appliqué les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ces nouveaux chapitres prescrivent une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Commission avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

Évaluation initiale

La Commission comptabilise un actif financier ou un passife financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles et l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Commission sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans des titres cotés qui sont évalués à la juste valeur. De plus, puisque l'organisme définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement à des fins de gestion et d'évaluation de la performance des placements en obligations en fonction de la juste valeur, ces placements ont été inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur en les désignant à cette fin.

La Commission détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée. .

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Amortissements

Les immobilisations corporelles, incluant le terrain, acquises avant le 1er avril 1994 sont comptabilisées à une valeur nominale. Les immobilisations corporelles qui ont étés acquises avec des subventions provinciales avant le 1er avril 2009 ont été passées en charges plutôt qu'être capitalisées. Les immobilisations corporelles acquises après le 1er avril 2009 avec des subventions provinciales sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Bâtiments et autres structures	20 - 40 ans
Aménagement du terrain	15 ans
Expositions	10 ans
Machinerie et outillage	5 ans
Matériel roulant	5 - 10 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 - 5 ans
Structures	5 ans

Les subventions en capital reçues par la Commission sont reportées et amorties au même taux que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

---

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur
Lorsque la Commission constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente au détail sont reconnus lorsque les articles ont été vendus et que l'encaissement est raisonablement assuré.

Les produits de droits d'entrée, de terrains de camping, de golf, de locations de concessions et de site, d'amarrage et entreposage à la marina, et de commandites sont reconnus lorsque les services ont été rendus et que l'encaissement est raisonablement assuré.

Les produits de placements sont reconnus en se fondant sur le nombre de jours que le placement a été détenu au cours de l'exercice, calculé selon la méthode de l'intérêt effectif.

Salaires et avantages sociaux

Les états financiers reflètent les salaires et avantages sociaux alloués par la province de l'Ontario pour les membres de la fonction publique de l'Ontario qui sont impliqués dans les opérations de la Commission.

Indemnités de départ

Les employés titulaires OPS ont droit à une semaine d'indemnité de départ par année de service, jusqu'à un maximum de six mois de dédommagement à la fin de l'emploi, que ce soit pour cause de décès, par retraite ou termination après un an de service continu, ou pour n'importe quelle raison après cinq ans de service continu, à l'exception de termination pour cause et d'abandonnement de poste. Les employés non-titulaires comptant plus de cinq saisons de service continu ont droit à ces indemnités seulement en cas de mise à pied par l'employeur. La Commission a comptabilisé les indemnités dues aux employés titulaires. L'obligation éventuelle relative aux employés non titulaires n'est inscrite qu'au moment de la cessation de leur emploi.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La province offre des avantages sociaux à ses employés de l'OPS qui reçoivent des prestations par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). L'ajustement de la valeur estimée de l'obligation de la CSPAAT, s'il y a lieu, est inscrit au cours de l'exercice où l'information est mise à la disposition de la Commission par la

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

La province offre à ses employés OPS à temps complet des avantages sociaux sous forme de régime de retraite par l'entremise de sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Les deux plans sont des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées. La Commission ne possède pas l'information suffisante pour comptabiliser les plans comme des plans à prestations déterminées, par conséquent elle comptabilise donc les plans comme des plans à contributions déterminées. Les contributions annuelles de la Commission sont passées en charge au cours de l'exercice. Selon la loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, toute déficience du fonds de pension doit être payée du fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario, et, par conséquent, aucun effort n'a été fait pour calculer les montants déficitaires (s'il y a lieu) à l'égard de ces plans.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2014	2013
	$	$
Comptes clients	**782**	534
Subventions gouvernementales à recevoir	**66**	90
	848	624
Provision pour créances douteuses	**7**	7
	841	617

4 - STOCKS

Le montant des stocks comptabilisé au coût est de 491 $ (530 $ en 2013). Aucun stock n'est comptabilisé à la valeur nette de réalisation ou à la valeur marchande moins les frais de vente.

	2014	2013
	$	$
Magasin de détail	**342**	378
Pièces d'entretien et de remplacement	**117**	152
Bois de chauffage	**32**	
	491	530

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2014	2013
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Bâtiments et autres structures	16,745	1,035	15,710	15,314
Aménagement du terrain	10,216	1,000	9,216	8,862
Expositions	7,132	1,531	5,601	6,314
Machinerie et outillage	2,521	753	1,768	760
Matériel roulant	2,884	1,513	1,371	1,368
Matériel informatique	1,751	920	831	1,106
Ameublement et équipement de bureau	1,381	1,035	346	510
Structures	3,462	1,017	2,445	1,488
Construction en cours	1,207		1,207	400
	47,299	8,804	38,495	36,122

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

6 - APPORTS REPORTÉS

	2014	2013
	$	$
Droits d'entrée reçus d'avance	1,114	973
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	3,412	1,925
Contributions reçues	4,450	5,936
Dépenses encourues	(5,966)	(4,449)
Solde à la fin	1,896	3,412
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet immobilier du Fort Henry		
Solde au début		29
Dépenses encourues		(29)
Solde à la fin	-	-
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début	402	2,924
Contributions reçues	458	737
Dépenses encourues	(860)	(3,259)
Solde à la fin	-	402
Ministère du Tourisme et de la Culture - célébration du 50ième anniversaire		
Solde au début		50
Dépenses encourues		(50)
Solde à la fin	-	-
Autres apports reportés		
	3,010	4,787

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

7 - SUBVENTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014	2013
	$	$
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	**7,053**	5,448
Acquisition d'immobilisations	**3,850**	2,427
Amortissement	**(1,040)**	(822)
Solde à la fin	**9,863**	7,053
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début	**22,833**	20,827
Acquisition d'immobilisations	**858**	3,256
Amortissement	**(1,565)**	(1,250)
Solde à la fin	**22,126**	22,833
Ministère du Tourisme et de la Culture - fonds de stimulation de l'infrastructure		
Solde au début	**4,183**	4,361
Amortissement	**(178)**	(178)
Solde à la fin	**4,005**	4,183
Fêtons l'Ontario		
Solde au début	**132**	174
Amortissement	**(38)**	(42)
Solde à la fin	**94**	132
	36,088	34,201

8 - DÛ À LA PROVINCE

Le 6 février 2013, la Commission a reçu un financement ponctuel pour appuyer l'initiative de la vente de terrains que la Commission mène actuellement avec Infrastructure Ontario. Ce financement est fourni sur une base sans intérêt, et sur la compréhension qu'il sera remboursé une fois que la vente sera conclue.

Les coûts engagés au cours de l'exercice relativement à l'initiative de la vente de terrains se chiffrent à 41 $ et ont été capitalisés comme coûts fonciers reportés, qui seront reconnus dans les résultats en contrepartie des produits afférents à la vente.

9 - INDEMNITÉS DE DÉPART ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2014	2013
	$	$
Indemnités de départ	**854**	808
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	**154**	183
	1,008	991

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

10 - ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le conseil des commissaires a affecté une portion des actifs nets à l'achat futur d'immobilisations. Au cours de l'exercice, le conseil des commissaires a approuvé des dépenses de 478 $ à cet effet.

Le conseil des commissaires a approuvé que le résultat d'exploitation de 2014 de 1 774 $ soit redirigé vers le Fonds de développement du tourisme de la Commission pour des investissements dans des programmes et projets qui contribueront le mieux à la viabilité financière des opérations.

11 - MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE DES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL

La marge bénéficiaire brute est composée de:

	2014	2013
	$	$
Ventes au détail	**1,712**	1,816
Coût des marchandises vendues	**894**	954
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail	**818**	862

12 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal des affaires, le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario a défrayé, au nom de la Commission, les charges relatives aux avantages sociaux post-retraite autres que les charges de pension. Ces frais ne sont pas inclus dans les résultats de la Commission et ont eu lieu dans le cours normal des opérations. De plus, les transactions qui suivent sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant établi et accepté par les parties.

Sont inclus dans les comptes clients et autres créances un montant à recevoir de 66 $ (2013 - 90 $) du ministère des Finances relativement à la charge de salaires. Inclus dans les créditeurs est un montant à payer de 194 $ (2013 – 287 $) au Ministère des Finances relativement à la charge de salaires.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant total de 10 832 $ (2013 - 11 672 $) au ministère des Finances pour la charge de salaire brute.

Les charges de "Services" à l'état des résultats comprennent un montant de 45 $ (2013 - 67 $) payé au ministère des Finances pour divers services, incluant de la publicité et l'imprimerie de relevés de paie et un montant de 10 $ (2013 - 10 $) payé à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant de 201 $ (2013 – 201 $) au ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Ce montant est inclus au poste "Fournitures et équipement" à l'état des résultats. De plus, la Commission a payé un montant de 27 $ (2013 - 27 $) au ministère des Finances pour de l'assurance générale et pour des permis provinciaux.

Les constructions en cours et les immobilisations corporelles capitalisées par la suite, incluent un montant de 61 $ (2013 – 2 806 $) payé à Infrastructure Ontario pour les services de gestion de projet.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu des subventions se chiffrant à 12 422 $ (2013 – 11 923$) de la part du ministère du Tourisme et de la Culture, qui sont présentées au poste "Fonds du gouvernement provincial" à l'état des résultats.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

13 - RÉGIME DE RETRAITE

Les apports de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du SEFPO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 ont été de 518 $ (2013 – 543 $) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux.

14 - RÉNUMÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération totale versée aux administrateurs de la Commission a été de 7 $ (2013 – 11 $).

15 - ENGAGEMENTS

a) La Commission s'est engagée, d'après des contrats de location échéant à diverses dates entre 2014 et 2018, à verser une somme de 59 $. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 34 $ en 2015, 17 $ en 2016, 7 $ en 2017, et 1 $ en 2018.

b) En 1983, la Commission a conclu une entente à long terme avec le ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Le contrat prévoit des paiements annuels de 150 $, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'entente peut être résiliée sur demande écrite de la part de la Commission, avec huit mois de préavis. L'engagement de la Commission pour le prochain exercice relativement à cette entente se chiffre à 232 $.

c) La Commission a conclu une entente à long terme avec Parcs Canada pour des projets d'entretien et des programmes de conservation. Les fonds devront être encourus au cours de la période 2011 à 2017. L'entente prévoit une subvention totale de 2 800$ avec des versements de 400 $ par année débutant en 2011, et pour chaque année subséquente.

16 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Commission est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. De plus, la Commission ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Commission est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Commission au risque de crédit sont principalement les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Commission.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de taux d'intérêt

La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses actifs et passifs financiers portant intérêt à des taux fixes et variables.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au March 31, 2014
(en milliers de dollars)

16 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de concentration

La totalité de l'encaisse et des investissements à court terme de la Commission sont détenus par la même institution financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de la Commission, totalisant 8 449 $ (9 557 $ au 31 mars, 2013), ont tous été classés comme des actifs financiers évalués au coût après amortissement, moins toutes réductions pour dépréciation.

17 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes avec la présentation adoptée lors de l'exercice courant. Plus précisément, le financement de 300 $ reçu à l'exercice précédent qui a été enregistré à l'origine comme des revenus reportés a été reclassé comme un prêt à long terme sans intérêt tel que décrit à la note 8.